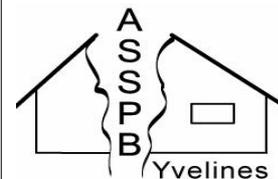


Association des Sinistrés Sur les Propriétés Bâties Des Yvelines

**Bulletin
d'information
N° 3**



Un nouveau Président, de nouveaux Ministres, de nouveaux Députés...

Mais nos problèmes sont toujours là et nos questions, toujours sans réponses...

Soyons clairs et réalistes : même si le dossier sécheresse 2003 a évolué quelque peu, nos efforts déployés ces derniers mois pour convaincre les pouvoirs publics de l'insuffisance de l'enveloppe exceptionnelle n'ont pas suffi à résoudre le dossier avant les élections.

En ce qui nous concerne, ce n'est que partie remise... Nous continuons à nous battre !

Car le problème reste entier, ou devrait-on dire, **LES** problèmes restent entiers.

En effet, nos maisons continuent inexorablement à se détériorer.

En effet, les questions que nous avons posées au Ministre de l'Intérieur, devenu entre temps Président de la République, et celles déposées également à l'Assemblée Nationale sont restées sans réponse :

QUID de la demande de reconnaissance en état de CATastrophe NATurelle (CATNAT) qui réglerait, sans aucun doute, la majorité de nos problèmes ? Car après tout, les différents intervenants sur ce dossier, des politiques aux professionnels du bâtiment, sont d'accord pour admettre que la sécheresse 2003 est bien la cause de tous les maux.

QUID de la franchise de 1500 € injustement retenue ?

À défaut d'une reconnaissance CATNAT, **QUID** de l'augmentation significative et réaliste de l'aide financière actuelle de 218.5 millions d'euros à hauteur d' 1.4 milliard € comme chiffré dans le rapport officiel de fin 2005 ?

QUID de la réintégration des assurances dans le processus d'indemnisation ?

QUID des mesures fiscales appropriées (taux 0 % si prêts nécessaires, exonération de TVA, déductibilité du montant des travaux de l'impôt sur le revenu, baisse des bases des taxes foncières et d'habitation) ?

QUID de la discrimination entre les sinistrés résidant dans les communes limitrophes de communes reconnues CatNat et les autres communes ?

QUID de la prise en compte des dossiers refusés pour absence de devis ?

QUID de l'exclusion des résidences secondaires du périmètre de l'aide exceptionnelle ?

QUID d'une communication claire et identique de l'ensemble des Préfectures en réponse aux questions posées sur la nature des travaux pris en compte dans le cadre de l'indemnisation exceptionnelle ?

A notre grand désespoir, aucune de ces questions n'a obtenu de réponses...

Et pourtant, si nous avons bien réussi quelque chose, l'ASSPB78 et les autres associations du pays, c'est bien d'avoir fait prendre conscience aux pouvoirs publics et au monde politique, de gauche comme de droite, de l'incohérence du dossier : iniquité des traitements dans l'attribution du « sésame » CATNAT, iniquité du traitement des dossiers dans chacune des préfectures, insuffisance criante des sommes allouées, anarchie totale des renseignements donnés d'une préfecture à l'autre...

Et ce n'est pas faute du soutien de nos élus si nous n'avons pas obtenu satisfaction : leurs questions orales ou écrites, à l'Assemblée Nationale et parfois, directement aux Ministres concernés, sont restées lettre morte ou dans le meilleur des cas, ont obtenu des réponses « standard », n'apportant rien de concret ...

Malgré cela, nous gardons l'espoir d'une solution juste et équitable car, je le répète, nous avons réussi à faire l'unanimité politique concernant ce dossier : de la gauche à la droite, les principaux partis politiques nous soutiennent ; **ils ont voté à l'unanimité l'amendement dit « BOUTIN »** qui prévoit, avant la fin 2007, la remise d'un rapport au nouveau gouvernement, sur l'indemnisation des sinistrés suite à la sécheresse 2003. Gageons que ce ne soit pas un rapport de plus sur la table d'un Ministre et que ce rapport fera la lumière sur l'injustice que représente ce dossier pour plusieurs dizaines de milliers de citoyens (Vous trouverez le texte de cet amendement en page 3).

D'autre part, il nous faut parler de nos actions dans un proche avenir; bien entendu, la période électorale qui a débuté avec les élections présidentielles et qui se termine en juin avec les élections législatives n'est pas vraiment propice à la résolution financière de nos problèmes. Ceci dit, nous pensons déjà à la suite et aux actions que nous allons mener au cours de ce second semestre 2007 qui, n'en doutons pas, sera primordial.

D'ores et déjà, les élections étant terminées, nous demanderons à être reçus par les députés des Yvelines élu(e)s, ou réélu(e)s, et ce quelque soit leur couleur politique. Nous leur exposerons ou réexposerons le dossier, s'il le faut.

Le nouveau gouvernement étant fraîchement nommé, nous demanderons à être reçus par le ou les ministères en charge de ce dossier.

Nous organiserons également une manifestation, sans doute, après les congés d'été, devant l'Assemblée Nationale et nous demanderons à être reçus par des responsables de groupe. Nous réitérerons nos demandes précédentes en espérant cette fois être entendus.

Le nouveau Président a fait de la « valeur travail » et du « combat contre les injustices » deux de ses leitmotiv de campagne... **Justement** : ce que nous subissons ne représente-t-il pas **une injustice flagrante** reconnue de tous ? **Justement** : nos maisons qui se détériorent lentement mais sûrement, et qui, si rien n'est fait, perdront toute leur valeur, ne représentent-elles pas le **fruit de toute une vie de travail** ?

A n'en pas douter, la réponse est OUI !

A BON ENTENDEUR....

Le Président

Sommaire :

• **Edito** : Nouveau Président, nouveaux Ministres et nouveaux Députés....

• **Le rapport moral de l'ASSPB78** : Pour ceux qui n'ont pas assisté à la première Assemblée Générale de l'association. Un résumé de nos actions passées et à venir. (page 2)

• **Amendement « BOUTIN »** : Le texte complet de l'amendement de février 2007, et notre commentaire...(page 3)

• **Le Collectif National organise une Conférence de Presse à Paris** : Résumé et article des ECHOS (Page 4)

• **Dernière rencontre avant les élections** : Brice HORTEFEUX à Rambouillet. Un petit résumé de notre rencontre avec le Ministre Délégué Au Collectivités Territoriales de l'époque. (Page 5)

• **Utilisation des aides financières accordées**. Quelques précisions (Page 5)

• **Réunion du Collectif Francilien** le 17 juin (Page 5)

• **La TVA** : dernières nouvelles du front et un **Coup de Gueule** : Pourquoi ne pas faire simple...? (page 6)

• **La Pétition Nationale** : N'hésitez pas à solliciter vos élus, vos relations proches (Page 7)

• **Adhésions** : le combat n'est pas terminé...(Page 7)

• **TRES IMPORTANT** : un questionnaire à nous renvoyer impérativement... (Page 8)

Tout d'abord je vous remercie d'être présents ce soir, à cette première Assemblée Générale de l' ASSPB78.

En premier lieu, je rappellerai brièvement ce qu'est l'ASSPB78 et quels sont ses objectifs.

L'association s'est créée un peu tardivement, en février 2006 pour faire face à l'incapacité notoire des pouvoirs publics face au problème d'indemnisation des victimes de la sécheresse 2003.

Son objectif est simple : une indemnisation des victimes de la sécheresse 2003.

Si l'on veut être encore plus précis, nous pourrions dire que notre objectif est d'obtenir une indemnisation digne de ce nom, c'est-à-dire juste et équitable, et ce, quel qu'en soient les moyens... : La reconnaissance en CATNAT ou la procédure exceptionnelle ; Si tant est que cette dernière soit significativement augmentée et aménagée de manière à écarter le moins possible de sinistrés déclarés. Voilà pour notre objectif à court terme.

Afin d'atteindre cet objectif, nous avons envisagé de mettre en œuvre rapidement un certain nombre d'actions à nos yeux indispensables afin de sensibiliser d'une part, la presse et d'autre part, les politiques : deux acteurs primordiaux pour espérer trouver une issue heureuse à notre problème commun.

Nous avons donc rencontré les principaux députés des Yvelines, en tous cas ceux qui comptaient le plus de sinistrés dans leur circonscription : Mr CARDO, Mme BOUTIN, Mr AMOUROUX, Mr MASDEU-ARUS, Mr BLANC, Mr MORANGE et Mme PECRESSE.

Nous avons rencontré également sénateur, conseillers régionaux et représentant du conseil Régional.

A chaque fois, nous avons exposé le dossier avec la vision d'un sinistré et démontré les injustices que représentaient les décisions prises par les pouvoirs publics en matière d'arrêtés CATNAT, ainsi que les incohérences de la procédure préfectorale qui a suivi le rejet des 3460 commune fin décembre 2005.

Une seconde action consistait à sensibiliser la presse régionale dans un premier temps. Ce fut chose faite rapidement : les différents médias du département (presse écrite, radio, télévision) ont soulevé le problème de la sécheresse et ses conséquences sur les habitants des communes non reconnues.

Enfin, cerise sur le gâteau si je puis dire, la Préfecture nous a convié aux différentes réunions d'examen des dossiers. Je vous rappelle que moins de dix préfectures avaient décidé de convier les associations à leurs réunions. Nous avons interprété cette décision comme une forme de reconnaissance de l'association et de tous les sinistrés du 78.

Bien sûr, notre rôle n'était qu'un rôle « d'invité » sans pouvoir décisionnel. Il n'en reste pas moins qu'à chaque fois que cela a été possible, l'ASSPB78 a donné son avis et a ainsi contribué à récupérer quelques dossiers. La dernière réunion a fait l'objet d'une rencontre avec le Préfet des Yvelines. Nous l'avons bien sûr informé de nos craintes concernant la mise en place de la procédure exceptionnelle.

Si nous résumons, nous avons :

1 - réussi à sensibiliser et à faire prendre conscience aux élus de notre département, que la sécheresse 2003 était d'une ampleur exceptionnelle, non seulement par son intensité, mais également par les conséquences humaines et sociales qui en découleraient ; nous avons rappelé qu'elle avait touché beaucoup d'Yvelinois et que nous, associations de sinistrés, ne voulions et ne pouvions pas en rester là.

2 - nous avons également réussi à mobiliser les médias régionaux mais également nationaux, sur les problèmes d'indemnisation liés à la procédure exceptionnelle.

Parmi ce que nous avons entrepris, je citerai les actions suivantes :

- Un Rendez vous au Ministère de l'Intérieur

- Une part importante dans la création du Collectif Francilien

- De la même manière, l'ASSPB78 a pris une part non négligeable à la création ou la réactivation du Collectif National qui a permis, par exemple, d'entreprendre la manifestation à l'Assemblée Nationale. Je le rappelle : deux délégations de représentants de sinistrés ont été reçus d'une part par l'UMP et d'autre part, par le PS ce jour là.

Comme vous le savez, nos revendications déposées, par le biais de lettres, et au Ministère de l'Intérieur et à l'Assemblée Nationale, sont restées lettre morte. Aucune réponse officielle n'a été apportée et ne sera apportée dans les prochaines semaines.

Bien sûr, nous le déplorons. Et pourtant ...Nos efforts ont été constants auprès de la Préfecture, des Députés, et des Ministères pour obtenir ces réponses.

Derniers évènements en date :

- une Conférence De Presse le 14 mars dernier. Malheureusement : peu de journalistes de la presse nationale présents. Ceci dit, les Echos nous ont quand même consacré un article dans leur édition du lendemain, le 15 mars.

Ce jour là, étaient présents Mme Boutin (député UMP), Mr Sueur et Mme Bricq (tous deux sénateurs PS), Mr Vera (sénateur PC). Ce fut l'occasion d'un débat intéressant de l'avis des personnes présentes, entre les représentants politiques et les sinistrés.

- récemment, l'ASSPB78 était présente à une seconde Conférence de Presse dans le Nord Pas de Calais. Des reportages télé (FR3 régionale), ainsi que des articles de journaux ont été consacrés à cet évènement.

- Encore plus récemment, mercredi dernier 4 avril, L'Association Rambolitaine ARVS organisait une manifestation à l'occasion d'un meeting politique dans lequel intervenait Mr Brice Hortefeux, et où l'ASSPB78 était présente. Cela a débouché sur une entrevue d'une dizaine de minutes entre 4 représentants des sinistrés et Mr HORTEFEUX.

- enfin, dans le cadre du Collectif national, une pétition électronique a été mise en place sur internet

- et pour terminer, une lettre ouverte a été envoyée aux douze candidats.

Comme vous le constatez et même si nous ne vous informons pas systématiquement de tous nos faits et gestes, nous sommes toujours en action, et plus que jamaismotivés. Et cela ne s'arrêtera pas aux élections....

Parlons maintenant de l'avenir :

Ne nous voilons pas la face ; concrètement, nous n'avons obtenu que peu de choses.

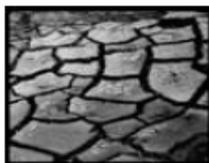
Mais une chose est sûre : nous avons un RDV en décembre 2007 : l'amendement Boutin déposé en février de cette année prévoit effectivement « que le gouvernement dépose au Parlement, avant décembre 2007, un rapport sur l'indemnisation des dommages aux bâtiments causés par la sécheresse survenue durant l'été 2003 ». Nous pourrions en parler plus longuement dans les questions diverses.

Il n'est pas question pour nous de rater ce RDV. Nous avons d'ores et déjà prévu des actions dans le cadre du Collectif National mais peut être également à l'échelle départementale, et ce, pour se rappeler au bon souvenir des politiques et en particulier des nouveaux élus.

Bien sûr, nous comptons sur vous pour être à nos côtés dès la rentrée quand nous ferons appel à vous.

Je vous remercie de votre attention.

Le bureau de l'ASSPB78 remercie vivement et sincèrement Mr Senneur ainsi que la Mairie de Maule qui, pour la seconde fois, nous a permis d'utiliser la salle des fêtes de la commune.



ASSEMBLÉE NATIONALE
15 février 2007

DROIT OPPOSABLE AU LOGEMENT ET DIVERSES MESURES EN FAVEUR DE LA
COHÉSION SOCIALE - (n° 3656)

AMENDEMENT N° 371

présenté par Mme Boutin, rapporteure au nom de la commission des affaires culturelles

ADOPTÉ le 21 février 2007
VOTÉ le 22 février 2007 à l'unanimité

ARTICLE ADDITIONNEL

Après l'article 11, insérer l'article suivant :

« **Le gouvernement dépose au Parlement, avant le 1er octobre 2007, un rapport sur l'indemnisation des dommages aux bâtiments causés par la sécheresse survenue durant l'été 2003.** Ce rapport dresse notamment un état par département des demandes d'indemnisation présentées, des engagements financiers et des paiements effectués dans le cadre du dispositif prévu à l'article 110 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, ainsi que la liste des communes qui en ont bénéficié. Il évalue l'adéquation des moyens financiers mis en oeuvre aux besoins exprimés, ainsi que la pertinence des critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. **Il formule des propositions en vue d'améliorer les conditions d'indemnisation des catastrophes naturelles.** »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En vue d'indemniser les dommages exceptionnels subis par de nombreux bâtiments du fait de la sécheresse de 2003 – apparition de fissures suite aux mouvements du sol successivement desséché puis réhydraté –, l'article 110 de la loi de finances pour 2006 a institué une « procédure exceptionnelle d'aide pour les dommages aux bâtiments (...) lorsque ces dommages compromettent la solidité des bâtiments ou les rendent impropres à leur destination (...) réservée aux propriétaires des bâtiments à usage d'habitation principale, situés dans les communes qui ont formulé, avant le 1er juin 2005, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (...). Les aides portent exclusivement sur les mesures de confortement nécessaires au rétablissement de l'intégrité de la structure, du clos et du couvert ». Une enveloppe de 180 millions d'euros, dont 30 affectés aux communes limitrophes de celles reconnues en état de catastrophe naturelle, avait été prévue initialement. Cette enveloppe a été portée à 218,5 millions d'euros par l'article 142 de la loi de finances rectificative pour 2006. **Toutefois, il apparaît que tous les besoins exprimés n'ont pu être couverts, d'autant que le complément apporté par le collectif 2006 avait été par avance réparti et donc en quelque sorte « préempté ».** La question de la reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle et de ses conséquences, ainsi que celle du traitement des communes limitrophes de celles bénéficiant de cette reconnaissance, est posée ; le « rattachement » formel de certaines communes à telle ou telle station météorologique, entraînant ou non le constat d'un déficit hydrométrique « catastrophique » en 2003, est souvent apparu aléatoire, pour ne pas dire opportuniste. Au-delà, c'est plus généralement la question de l'indemnisation, assurantielle ou non, des catastrophes naturelles qui est en jeu. Cette question est importante pour nos concitoyens, dont en l'espèce le logement est souvent devenu inhabitable sans qu'ils aient les moyens de financer les réparations nécessaires ; cette question concerne directement le droit à un logement décent : voulons-nous que les personnes concernées soient réduites à faire valoir ce droit dans le cadre de la présente loi ? **Le présent amendement demande donc à ce qu'un point soit fait sur ce problème afin de remédier à une situation inacceptable.**

ESPOIRS À NE PAS DÉCEVOIR

Mme BOUTIN vient d'être nommée au **Ministère du Logement et de la Ville**. Même si nous ne connaissons pas encore ses attributions précises, nous comptons évidemment beaucoup sur elle.

Elle a fait preuve de beaucoup de pugnacité et de ténacité jusqu'à présent dans ce dossier. Espérons qu'elle continuera sur sa lancée et qu'elle sera toujours à nos côtés afin de trouver une solution juste et équitable.

Par ailleurs, d'autres personnalités politiques des Yvelines, comme par exemple **Mr CARDO**, **Mr AMOUROUX**, ou l'ancien Ministre du Travail, **Mr LARCHER**, nous ont toujours soutenus.

Les élections étant terminées, souhaitons qu'eux également, continuent à se battre à nos côtés dans les prochains mois de sorte que les espoirs qu'ils ont suscités, ne soient pas déçus...

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 14 MARS 2007... Sans presse mais avec les politiques !

Une trentaine de personnes s'était déplacée. Parmi eux, de nombreux représentants de sinistrés, et plusieurs élus. Ceux-ci se sont exprimés pour nous faire part de leur détermination à faire avancer le dossier.

Mme Christine Boutin, députée (UMP) des Yvelines, soutenue par Nathalie Kosciuszko-Morizet, députée (UMP) de l'Essonne, a expliqué avoir d'emblée pris le dossier sécheresse à bras le corps. Elle s'est déclarée scandalisée par la manière dont le dossier avait été traité depuis le départ. Elle dit être révoltée par l'absence de réponse du président de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Intérieur aux lettres que nous leur avons fait parvenir. Rappelons que les membres du bureau de l'association avaient été reçus au ministère de l'Intérieur, par son intermédiaire, à l'automne 2006, et que les questions soulevées alors devaient donner lieu à une réponse écrite. A la question que nous lui avons posée de savoir qui était responsable de nos maux, politiques ou administration, elle a répondu que la responsabilité était sans doute partagée. Elle a terminé son intervention par une explication au sujet de l'amendement relatif aux sinistrés de la sécheresse, rajouté, in extremis avant la fin de la session parlementaire, à la loi sur le droit opposable au logement.

Deux parlementaires socialistes étaient également présents : Mr Sueur, sénateur du Loiret, et Mme Bricq, sénatrice de Seine-et-Marne. Ils ont expliqué, eux aussi, avoir été très mobilisés depuis le début sur cette affaire. Mme Bricq avait d'emblée dit son désaccord à propos de la non-application de la loi de 1982. Les deux pensent qu'il serait raisonnable de réouvrir la procédure et d'adopter de nouvelles règles plus souples. Enfin, Mme Bricq s'est dite consternée par l'avant-projet de loi sur les catastrophes naturelles qui laisserait les mains libres aux assureurs. On ne doit qu'à la prudence de ces derniers le fait que la loi ne soit pas venue à discussion.

Enfin, Mr Vera, sénateur communiste de l'Essonne, a déclaré voir dans la manière dont le dossier a été traité les limites du consensus politique.

Que retenir de cette conférence de presse ? Si les journalistes n'étaient malheureusement pas au rendez-vous – nous avons tout de même eu droit à un article dans *Les Échos* du 15 mars (Voir article ci dessous) –, nous avons eu la satisfaction de constater que les hommes et femmes politiques étaient au rendez-vous et semblaient se préoccuper de notre sort. Nous attendons donc, de pied ferme, de voir ce qui se passera dans les derniers mois de l'année, après la publication du rapport promis dans le cadre de l'amendement Boutin !

FINANCE

ASSURANCE

Les milliers de propriétaires de maisons fissurées après la canicule de l'été 2003 et qui n'ont obtenu aucune indemnisation montent au créneau. Ils relancent le débat sur les modalités d'indemnisation de la sécheresse.

Les « oubliés » de la sécheresse 2003 réclament 1,4 milliard d'euros

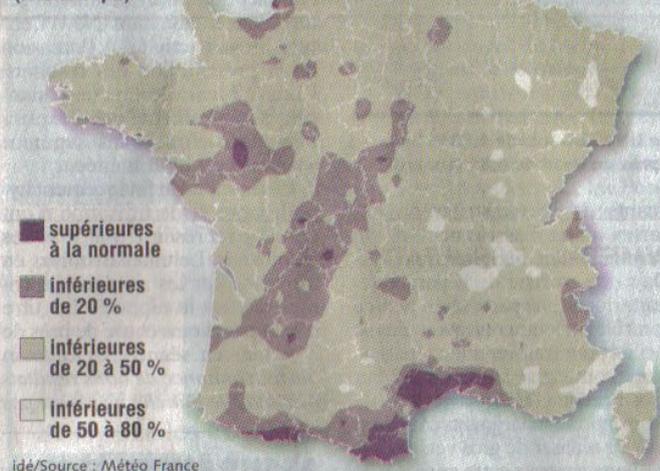
Ils sont plusieurs milliers à se sentir floués, tous propriétaires de maisons qui se sont fissurées ou affaissées après la canicule de l'été 2003 et qui n'ont obtenu aucune indemnisation. Las de voir leurs demandes auprès des pouvoirs publics rester lettres mortes, ces « oubliés » de la sécheresse montent au créneau. Ils réclament aujourd'hui 1,4 milliard d'euros d'aide financière supplémentaire. Leur demande relance une nouvelle fois le débat sur les modalités d'indemnisation de la subsidence, que le gouvernement souhaite actuellement réformer, et la difficulté à « objectiver » le phénomène. Et ce alors que les météorologues annoncent une prochaine vague de sécheresse pour cet été...

Sentiment d'injustice

Pour bénéficier du dispositif d'indemnisation des dommages résultant de catastrophes naturelles, les sinistrés doivent être couverts par une assurance habitation. Mais il faut surtout que leur commune soit reconnue en « état de catastrophe naturelle » par un arrêté préfectoral. Or, sur les 7.700 communes qui en ont fait la demande après la vague de chaleur de 2003, plus de 3.400 n'ont pas obtenu gain de cause, ne pouvant ainsi obtenir de prise en

Un déficit pluviométrique enregistré en 2003

Variations des précipitations entre février et septembre 2003, par rapport aux normales de 1971 à 2000 (février-sept.)



charge des dégâts par les assureurs. Devant l'ampleur du désastre, le gouvernement a lancé une procédure exceptionnelle pour accorder une aide de 218 millions d'euros aux propriétaires de maisons d'habitation les plus gravement endommagées dans les communes n'ayant pas

bénéficié d'un arrêté « cat nat ».

Mais ces moyens sont jugés largement insuffisants. « Cette enveloppe représente, en moyenne, une indemnisation de 65.000 euros par commune sinistrée alors que le devis de remise en état moyen par famille est souvent plus proche de 100.000 eu-

ros, fustige Michel Romero, le président d'une association de sinistrés. Les sommes attribuées par les préfetures l'ont forcément été de manière aléatoire et subjective, ce qui ne peut que renforcer le sentiment d'injustice. » Se basant sur le rapport de plusieurs inspections ministérielles rendu en 2005, le collectif national des sinistrés évalue donc à 1,4 milliard d'euros l'augmentation « réaliste » de l'aide financière actuelle.

Il demande également que soit levée la discrimination entre les sinistrés résidant dans des communes limitrophes, dont l'une a été reconnue en état de « cat nat » et pas l'autre, que ne soient pas exclues du périmètre de l'aide exceptionnelle les résidences secondaires et que les indemnisations puissent être utilisées pour la démolition et la reconstruction d'une habitation, « parfois plus judicieuse que la réparation ». Les pouvoirs publics ont déjà promis de rendre à la fin de cette année un rapport sur les conditions d'indemnisation de la sécheresse 2003 (« Les Echos » du 26 février). En attendant, le collectif a adressé une lettre aux candidats à l'élection présidentielle pour accélérer ce dossier et « donner une issue juste et équitable pour tous les sinistrés qui vivent un calvaire ».

GUILLAUME MAUJEAN

BRICE HORTEFEUX à RAMBOUILLET, Ambiance...

Une délégation représentant les sinistrés de la sécheresse 2003 a été reçue brièvement (environ 10 mns) par Brice Hortefeux le mercredi 4 avril à Rambouillet vers 20 heures, à l'issue d'une manifestation regroupant une trentaine de personnes.

Quatre personnes - Thierry Alpettaz, Pascale Goetschel, Michel Romero, Guy Serrano - ont pu rencontrer le Ministre Délégué aux collectivités territoriales, quelques minutes avant le début d'un meeting UMP.

Plusieurs personnalités politiques étaient présentes : Christine Boutin (Député des Yvelines), Gérard Larcher (Ministre Délégué à l'emploi), Jean Frédéric Poisson (Maire de Rambouillet).

Les membres de la délégation ont souligné l'injustice subie par les sinistrés des communes non reconnues en catastrophe naturelle. Ils ont déploré la mise à l'écart des assurances. Ils ont insisté sur les problèmes posés par la procédure d'aide exceptionnelle :

- Sommes considérables à déboursier par les sinistrés malgré le soutien financier accordé par le biais des préfetures,
- Franchise de 1500 euros,
- TVA à 19,6 % alors que les devis ont fourni des estimations sur une base à 5,5 %,
- Personnes exclues de la procédure.

Des documents ont été remis à Brice Hortefeux :

- Lettre aux présidentiables,
- Lettre à Jean-Louis Debré remise à ce dernier à l'issue d'une manifestation devant l'Assemblée Nationale,
- Lettre de l'Association Rambolitaine reprenant l'essentiel des questions posées par les sinistrés.

Les membres de la délégation se sont montrés « satisfaits » de l'écoute de Brice Hortefeux mais attendent des réponses précises aux questions soulevées. Le secrétaire d'Etat s'est engagé à transmettre les doléances à Nicolas Sarkozy et a exprimé le désir de travailler à une refonte du régime de catastrophe naturelle en soulignant que seules l'Angleterre et la France bénéficiaient encore d'un régime de catastrophes naturelles.

Les Nouvelles de Rambouillet et l'Écho Républicain étaient présents pour couvrir l'évènement.

A ce jour, toujours pas de réponse de nos interlocuteurs...

La Préfecture des Yvelines communique :

Précisions concernant l'utilisation des aides financières accordées dans le cadre de la sécheresse 2003.

I. Utilisation de l'aide financière

A l'issue d'une étude par une commission départementale spécifique, une aide financière exceptionnelle a été octroyée à certains sinistrés de la sécheresse 2003.

Le montant de cette aide a été déterminé par arrêté préfectoral individuel.

La somme accordée s'applique à « des travaux de confortement de la structure, du clos et du couvert » (article 110 de la loi de finances pour 2006).

Cette notion de confortement **peut intégrer des travaux de second œuvre tels que :**

- installation / repli de chantier,
- démolition / reconstruction de terrasse, mur ou clôture nécessaires pour entreprendre les travaux de confortement,
- évacuation des terres excédentaires,
- tous travaux liés au clos et au couvert (portes et fenêtres, toitures), rebouchage des micro-fissures etc ...

Nota 1 – Ne seront pas pris en compte les travaux d'ordre **esthétique** (article 110 de la loi de finances 2006) tels que les ravalements, peintures, carrelages, etc ...

Nota 2 – Le principe de la **démolition / reconstruction d'un bâtiment est recevable** dès lors que la présence d'un **risque pour la sécurité** des habitants est avéré.

LE COLLECTIF SE REUNIT LE 17 JUIN

Le collectif se réunit le 17 juin à Paris.

L'objectif est de préparer des actions nationales dès la rentrée de septembre. Nous vous en avons parlé à l'Assemblée Générale : nous demanderons à rencontrer les nouveaux élus, et ce, dans tous les départements dans lesquels sont présentes des associations de défense de sinistrés. Nous demanderons également à être reçus par les Ministères concernés par ce dossier : Ministère de l'Intérieur, Ministère du Budget et bien sûr, le Ministère du Logement et de la Ville, dirigé dorénavant par Mme Boutin.

Nous envisagerons également une manifestation devant l'Assemblée Nationale nouvellement élue.

Qui a dit que nous n'étions pas têtus et déterminés ?

DGI

TVA A TAUX REDUIT ET CATASTROPHES NATURELLES

RES N°2007/21 (TCA)

Date de publication : 22/05/2007

- 3. Taxes sur le chiffre d'affaires
 - 3 C. Taux
 - 3 C 2. Taux réduit
 - 3 C 22 prestations de service imposables au taux réduit

Un assouplissement a été obtenu :

La FFB a interrogé l'administration fiscale sur le régime de TVA applicable aux travaux de reprise en sous-oeuvre des fondations dans les logements de plus de deux ans affectés par la sécheresse de 2003 ainsi qu'aux événements de même nature.

Dans un rescrit du 22 mai, l'administration autorise les entreprises à facturer à 5,5% ces travaux confortatifs.

Par ailleurs, si d'autres travaux sont réalisés sur les fondations, il sera fait abstraction de ces travaux confortatifs pour apprécier si les fondations ont été refaites à plus de 50%.

Un formalisme dans l'attestation normale sera à respecter :

- cocher la case « n'affectent pas les fondations »,
- rajouter la mention « travaux suite à la sécheresse de 2003 », ou tout autre événement de même nature.

Une copie des justificatifs (documents d'experts, d'assureurs, dossier déposé en Préfecture) sera jointe.

Vous trouverez ci-joint une copie de cette décision de l'administration

Taux de TVA applicable aux travaux dans les logements de plus de deux ans. Travaux portant sur les fondations des logements touchés par la sécheresse de 2003 et les événements de même nature.

Question :

Après la sécheresse de 2003, un sinistré fait réaliser des travaux sur les fondations de son habitation.

Ces travaux affectent plus de 50 % de cette composante du gros oeuvre.

Quel taux de TVA doit être appliqué à ces travaux ? Comment remplir l'attestation ?

Réponse :

1. Taux applicable

Le bulletin officiel des impôts 3 C-7-06 du 8 décembre 2006 (n° 155) prévoit que, s'agissant des structures porteuses de l'immeuble, les travaux sont exclus du taux réduit lorsqu'ils rendent à l'état neuf la majorité des fondations ou des autres éléments qui déterminent la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ou encore de la consistance des façades hors ravalement.

Par ailleurs, il résulte de la doctrine administrative (DB 3 C 2169 n° 205) antérieurement applicable que les travaux de réparation et de renforcement des fondations d'immeubles (reprise et stabilisation des fondations par pose de micropieux par exemple) sont soumis au taux réduit de la TVA dans la mesure où ils n'aboutissent pas à une construction nouvelle ou à un agrandissement mais ont pour seul objet la stabilisation de l'existant.

Dès lors, il est admis que le taux réduit s'applique aux travaux confortatifs des fondations existantes, lorsque le preneur des travaux est en mesure de justifier par tous moyens (documents d'experts, d'assureurs, dossier déposé en Préfecture) que les prestations en cause sont directement liées au phénomène naturel.

Lorsque ces prestations sont suivies de travaux de transformation, de rénovation ou d'entretien, il convient de ne pas les prendre en compte pour établir si l'importance desdits travaux excède les quotités fixées par la loi et le décret pour déterminer s'ils concourent à la production d'un immeuble neuf.

Ces dispositions s'appliquent aux travaux consécutifs à la sécheresse de 2003 ainsi qu'aux événements de même nature. Elles n'entraînent ni rappels, ni restitutions.

2. Attestation

S'agissant de l'attestation que le preneur doit remettre au(x) prestataire(s), il conviendra de remplir l'attestation normale comme suit :

- page 1, paragraphe 3 nature des travaux, dans le « 1. Fondations » : cocher la case « n'affectent pas les fondations » ;
- à droite de cette mention, indiquer qu'il s'agit de " travaux suite à la sécheresse de 2003 " ou tout autre événement de même nature ;
- fournir copie des justificatifs (cf. supra).

Sécheresse 2003 et taux de TVA.... pourquoi ne pas faire simple?...

Dès lors que nous, les sinistrés oubliés d'une catastrophe naturelle liée au phénomène naturel de la sécheresse 2003, sommes en mesure de présenter, entre autres, un arrêté préfectoral nous accordant une aide financière exceptionnelle mais insuffisante et partielle pour les dommages causés par cette sécheresse, ne serait-il pas plus simple et plus efficace de nous permettre de bénéficier de la couverture d'une assurance pourtant obligatoire souscrite à cette fin? C'est, nous vous le confirmons, Mesdames et Messieurs les Ministres et Député(e)s, une « rupture » nécessaire exigée par tous dans le traitement équitable des catastrophes.

PETITION NATIONALE : C'EST ENCORE TROP PEU !

La pétition évolue : 3 500 signatures en quelques semaines malgré les vacances de Pâques et les ponts du mois de mai. C'est encore trop peu !

Une constatation : les élus, toutes tendances confondues, sont une cible importante ; ils sont sensibles à notre situation ; un contact par mail, parfois une relance par téléphone, et une proposition d'entrer leur signature après avoir reçu leur accord.

Nous avons besoin de vous, il faut faire vivre votre pétition : continuez à vous mobiliser.

Mobilisez vos entourages, contactez vos élus en particulier ceux qui nous ont soutenus et dont le nom ne figurent pas encore sur la pétition ; sont ils informés de l'existence de cette pétition ? A vous de jouer !

Voici une liste non exhaustive de nos principaux soutiens politiques :

DANS LES YVELINES :

C. Boutin Députée - 1^{ière} Vice Présidente du Conseil Général des Yvelines, Ministre de la ville et du logement, **P. Amouroux** Député - Conseiller Général, **P. Cardo** Député - Maire Chanteloup les Vignes, **C. Tasca** Sénatrice des Yvelines – ancienne Ministre, **A. Cassagne** Maire - Vice Président du Conseil Général Hardricourt - Président du SDIS des Yvelines, **F. Descamps - Crosnier** Maire - Conseillère Région I d F Rosny s/Seine, **A. Poursinoff** Conseillère Région I d F, **A. Sylvestre** Maire - Conseiller Général Magnanville, **J. Saint-Amaux** Maire - Conseiller Général Limay, **J.M. Tetart** Maire - Conseiller Général Houdan - Président Communauté de Communes du Pays Houdanais, **S. Thibaut** Maire - Conseiller Général Flins sur Seine, **A. Peulvast** - Bergeal Maire - Vice Présidente Communauté Agglomération Mantes en Yvelines, **F. Garay** Maire Les Mureaux, **G. Poirier** Maire Meulan - Président Communauté de Communes Vexin Seine, **F. Bony** Maire Aubergenville - Président Communauté de Communes Seine Mauldre, **J. Chantepie** Maire Bréval, **G. Raspaud** Maire Epône, **P. Blévin** Maire Mézières, **N. Delpeuch** Maire Gargenville, **J.F. Decléty** Maire Soindres, **F. Bettinger** Maire Longnes, **F. Helm** Maire Richebourg, **M. Recoussines** Maire Méré, **M. Vallet** Maire - Adjoint Gargenville, **J.P. Bellei** Maire - Adjoint Orgerus, **A. Senneur** Maire - Adjoint Maule, **M. Plagne** Conseiller Municipal de Verneuil, etc..

EN FRANCE :

J. Dray Député 91 - Vice Président Région I d F, **C. Castaner** Maire Forcalquier 04 - Vice Président Région P.A.C.A., **J.L. Joseph** Maire La Bastidonne 84 - Vice Président Région P.A.C.A., **B. Bourzay** Députée Européenne Région Massif Central – Centre, Limousin 19, **J. P. Sueur** Sénateur 45 - ancien Ministre des Collectivités Locales, **N. Bricq** Sénatrice - Conseillère Municipale Meaux 77, **C. Haut** Sénateur - Maire Vaison la Romaine 84 - Président du Conseil Général de Vaucluse, **A. Milon** Sénateur - Maire Sorgues 84, Président Communauté de Communes des Pays du Rhône et d'Ouvèze, **B. Vera** Sénateur - Maire Bris sous Forge 91, **J.L. Bianco** Député - Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence 04 - ancien Ministre, **D. Spagnou** Député - Maire Sisteron 04, **J.L. Bernard** Député 45 - Vice Président Conseil Général du Loiret, **J. Lang** Député 62 - ancien Ministre de la Culture, **A. Néri** Député 63 - Vice Président Conseil Général du Puy de Dôme, **N. Koscuisko-Morizet** Députée 91 - Conseillère Région I d F, **M. Valls** Député - Maire Evry 91- , **M. Stienne** Conseiller Général 62, **F. Durovray** Conseiller Général 91, **R. Mroz** Maire Recourt - Vice Président Communauté de Communes d' Osartis 62, **M. Papin** Maire Dammartin en Goële - Vice Présidente Communauté de Communes du Pays de Goële 77, **M. Bey** Maire Gargas - Président Communauté de Communes du Pays d'Apt 84, **G. Fournier** Maire Saint Michel sur Orge - Vice Président Communauté d'Agglomération du Val d'Orge 91, **B. Jeanmet** - Peralta Maire de Manosque 04, **A. Feixa** Maire Soturac 46, **J. Laymond** Maire Gourdon 46, **T. Martin** Maire Cazals 46, **J.C. Laborie** Maire Faycelles 46, **C. Dupont** Maire Mitry Mory 77, **J. Boni** Maire Saint Saturnin lès Apt 84, **E. Sola** Maire - Adjoint Cabestany 66, **L. Marion**, F. Sureau, **L. Greuzat** : Maires - Adjoints Mitry Mory 77, **C. Martin**, **B. Flamme**, **A. Tschantre** : Maires - Adjoints Gargas 84, Les Conseils Municipaux de Domerat 03, de Manosque 04, de Saint Saturnin lès Apt 84, **L. Martig** Conseillère Municipale Meaux 77, **M. Jesion**, **J.P. Vaysse**, Conseillers Municipaux - Gargas 84, **S. Mugneret - Béghé** Conseillère Municipale Juvisy 91, **M. Giro** Député 84, **T. Mariani** Député 84.

Site Internet du Collectif National : <http://asspb.free.fr/>

Ou adresse électronique de la Pétition Nationale : <http://asspb.free.fr/petition/php/index.php>

ADHÉSIONS : LE COMBAT N'EST PAS TERMINÉ !

- **N' hésitez pas à donner nos coordonnées à d'autres sinistrés** si vous en connaissez. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur notre site : <http://asspb78.free.fr/> Notre messagerie : asspb78@cegetel.net

- **RENOUVELLEMENT DE COTISATION pour l'année 2007** Nous nous permettons de relancer les adhérent(e)s qui n'ont pas encore répondu à l'appel de cotisation pour l'année 2007.

Envoyez vos adhésions ou écrivez-nous à : **ASSPB78, 25 chemin du Parterre 78630 Morainvilliers**

QUESTIONNAIRE CONCERNANT VOTRE DOSSIER ENVOYÉ EN PRÉFECTURE

NOM.....

Adresse :

.....

QUESTIONNAIRE

- Votre dossier a-t-il été accepté par la préfecture OUI NON
- Si NON, quelle est la raison invoquée ?
- Cette réponse de la préfecture vous satisfait-elle ? OUI NON
- Si votre dossier a été accepté, la somme accordée vous semble-t-elle suffisante ? OUI NON
- Avez-vous engagé un recours contentieux ou gracieux ? OUI NON
- Si OUI, avez-vous obtenu une réponse ? OUI NON
- Si OUI, laquelle ?
- Avec les premières sommes versées, avez-vous commencé vos travaux ? OUI NON
- Si OUI, quel(s) type(s) de travaux ? (étude de sol, Maître d'œuvre, sous-œuvre)
- autres (précisez)
- Si NON, pour quelles raisons ? (attente d'une aide plus conséquente, impossibilité d'emprunter la somme nécessaire à la finalisation des travaux, impossibilité de trouver une entreprise spécialisée)

autres (précisez)

- Si vous avez fait votre étude de sol, avez-vous fait de nouveaux devis pour vos travaux ? OUI NON
- Si NON, pour quelles raisons n'avez-vous pas encore fait l'étude de sol ?
- Si OUI, le montant du devis est-il identique (ou quasi) à ceux envoyés en Préfecture ? OUI NON
- Si NON, quelle est la différence (en pourcentage ou en euros).....
- Pour vous, à quoi est due cette différence ? (Méthode de consolidation différente du premier devis, pas d'étude de sol lors du premier devis, etc.)
- Qu'envisagez-vous de faire si la différence est trop importante et donc, les sommes allouées, insuffisantes ?

- Si vous avez commencé vos travaux, estimez-vous que l'aide accordée est suffisante ? OUI NON
- Les sommes allouées vous permettront-elles de finaliser vos travaux de sous œuvre en totalité ? OUI NON
- Si OUI, estimez-vous donc, pour votre cas personnel, que le dossier est terminé ? OUI NON
- Si NON, vous avez eu recours à un complément financier (crédit bancaire, ou autre), vous estimez-vous malgré cela, satisfait personnellement OUI NON
- Pensez-vous engager des travaux complémentaires pour remettre votre habitation en état ? OUI NON
(carrelages intérieurs, terrasse, clôtures, ravalement, peintures intérieures, etc...)
- A combien estimez-vous ces travaux complémentaires ? (en euros ou en pourcentage de votre devis)

- Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?

- Qu'attendez-vous de l'ASSPB78 ?

- Etes-vous prêt à soutenir l'ASSPB78 par votre présence dans ses prochaines démarches ?
(Manifestation à l'Assemblée Nationale, à la Préfecture)OUI NON**COMMENTAIRES :****MERCI DE VOTRE PARTICIPATION****LE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE RETOURNÉ AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION**

Monsieur ROMERO Michel 25 chemin du parterre 78630 MORAINVILLIERS

Ou par mail à l'adresse suivante : asspb78@cegetel.net